



Val-d'Or

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu les demandes de dérogation mineure suivantes :

1325, 3^e Avenue : Demande de dérogation mineure présentée par Gestion Camisa inc. visant à :

- fixer à 50 % l'aire d'une enseigne pour une superficie de 22,62 mètres carrés plutôt qu'à $\frac{1}{3}$ (33 %) la superficie de l'enseigne pour un maximum de 3,2 mètres carrés;
- autoriser que le boîtier du babillard soit au-dessus plutôt qu'en dessous de l'enseigne;
- fixer à 0,43 mètre carré par mètre linéaire l'aire de l'enseigne plutôt que 0,3 mètre carré;
- fixer à 45,24 mètres carrés plutôt qu'à 28 mètres carrés l'aire maximale de l'enseigne sur poteaux;

le tout, sur le lot 2 297 042 du cadastre du Québec.

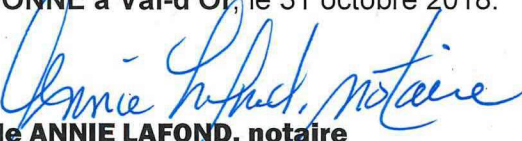
360, rue Poirier : Demande de dérogation mineure présentée par Me Anabelle Bégin, notaire, pour le compte de Mme Andrée-Ann Gélinas et M. Samuel Henley, visant à fixer à 0,67 mètre plutôt qu'à 2,74 mètres comme le prescrit la réglementation, la marge latérale applicable à l'abri d'auto érigé sur cette propriété, le tout sur le lot 2 547 889 du cadastre du Québec.

1806, 3^e Avenue : Demande de dérogation mineure présentée par BC2 Groupe Conseil inc. pour le compte de Canadian Tire Properties Québec (2015) inc., visant à fixer à 3 mètres plutôt qu'à 2,5 mètres comme le prescrit la réglementation, la hauteur maximale autorisée de la clôture projetée du centre de jardinage extérieur de cette propriété, le tout sur le lot 4 573 208 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur ces demandes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 19 novembre 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 31 octobre 2018.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière